Travaux bruyants, bricolage, jardinage

Le Poiré-sur-Vie

Les horaires fixés par l'arrêté préfectoral



Arrêté relatif à la préservation des nuisances en matière de bruits de voisinage (préfet de la Vendée), 2 décembre 2022, article 4.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/85178-le-poire-sur-vie/

Affiche établie le 17/11/2026 · horaires-travaux.fr · Licence Ouverte 2.0